



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

### **Procès-verbal n°05**

Réunion de bureau du 27 septembre 2019

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Jacques THAON - Roger ATTALI - Alexandre MARY. - Laurent CAPPATTI

---

Assistent : MM. Loïc CHABANE - Alexis MARINSALTI

---

Excusés : MM. Youssef SIAD - Julien NUCERA

---

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à Messieurs CHABANE Loïc et MARINSALTI Alexis qui sont invités.

La CDA accuse réception du certificat médical de M. GHANMI Karim indisponible jusqu'en Janvier 2020, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°04 du 19 septembre 2019.

## **1 - CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA constate l'absence excusée en commission de M. ABOURRI Anis, décision prise par PV distinct.

Le samedi 21 septembre a eu lieu un test physique (TAISA) de rattrapage au stade Charles Ehrmann, 77 arbitres étaient convoqués, 41 arbitres y ont participé.

La CDA a mis à jour sur le site My FFF les documents suivants pour la saison 2019/2020 : Règlement Intérieur, feuille de frais, Composition du bureau de la CDA ; Organigramme CDA ; Code de Déontologie, indisponibilités.

Les cours des candidats arbitres débuteront la semaine prochaine. Le lundi 30 septembre à Grasse, le mardi 1 octobre au Centre Animations Loisirs à Nice Bon Voyage, et le mercredi 2 octobre au Parc des Sports Charles Ehrmann.

Le 19 octobre en matinée aura lieu au stade Méarelli à Nice le stage terrain des JAD et Stagiaires, animé par la jeune équipe de formateurs sur les placements et déplacements.

Le Jeudi 24 Octobre aura lieu la première plénière de la CDA.

Le Samedi 26 Octobre aura lieu au siège de la Ligue de la Méditerranée, un stage de recyclage des initiateurs.

Un test physique de rattrapage est prévu le 30 octobre en soirée, au parc des sports Charles Ehrmann, 37 arbitres seront convoqués.

A la demande de la CRA, le président proposera deux arbitres de district pour occuper ponctuellement le poste d'arbitre assistant en catégorie R2.

A ce jour, nous comptons 256 arbitres licenciés.

## **3 – DEPARTEMENT CONTROLES**

Les 21 et 22 septembre 2019, 10 contrôles et 4 parrainages ont eu lieu.

## **4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 28 et 29 septembre 2019.

Fin de la séance : 21h30.

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :  
M. MARY Alexandre  
M. CAPPATTI Laurent